

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **113/2022/CAB**
Conseil d'administration du :

Sujet : Validation de la convention de participation de l'Académie Théâtrale au SUDOC et intégration de leurs fonds documentaires dans le SIGB du SCD (KOHA).

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Ne souhaite pas participer au vote : 0

Fait à Limoges, le

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois septembre 2022.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 3 octobre 2022.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*